

167^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Session virtuelle, 30 septembre 2020

CE167.R1
Original : anglais

RÉSOLUTION

CE167.R1

ACTEURS NON ÉTATIQUES EN RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OPS

167^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Ayant examiné le rapport intitulé *Acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OPS* (document CE167/3) ;

Ayant à l'esprit les dispositions du *Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques*, adopté par le 55^e Conseil directeur au moyen de la résolution CD55.R3 (2016), laquelle régit le statut des relations officielles entre l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) et ces entités,

DÉCIDE :

1. De renouveler les relations officielles entre l'OPS et les acteurs non étatiques dont les noms suivent pour une période de trois ans :
 - a) American Public Health Association,
 - b) American Society for Microbiology,
 - c) Inter-American Association of Sanitary and Environmental Engineering,
 - d) March of Dimes,
 - e) Pan American Federation of Associations of Medical Schools,
 - f) Pan American Federation of Nursing Professionals,
 - g) United States Pharmacopeial Convention, et
 - h) World Association for Sexual Health.
-

2. D'autoriser les acteurs non étatiques dont les noms suivent à entretenir des relations officielles avec l'OPS pendant une période de trois ans :
 - a) American Heart Association,
 - b) Basic Health International, et
 - c) Global Oncology.
3. De demander à la Directrice :
 - a) d'informer les acteurs non étatiques concernés des décisions prises par le Comité exécutif ;
 - b) de continuer de développer des relations de travail dynamiques avec les acteurs non étatiques interaméricains qui présentent un intérêt pour l'Organisation dans des domaines s'inscrivant dans les priorités programmatiques adoptées par les Organes directeurs à l'intention de l'OPS ;
 - c) de continuer à favoriser des relations entre les États Membres et les acteurs non étatiques œuvrant dans le domaine de la santé.

(Première réunion, le 30 septembre 2020)